

À Laurent Provot

[Répondre](#) [Répondre à tous](#) [Transférer](#) [Supprimer](#) [Mettre en liste blanche](#) [Mettre en liste noire](#) 

[Afficher les images](#)

Le préchargement d'images externes a été bloqué pour vous protéger d'éventuels spams.

 Pièces jointes (3) ▶ [Vue](#) [Télécharger](#)

Monsieur,  
Pour votre information, la question a bien été modifiée :

La **question écrite** que vous avez déposée a été validée par la division des questions.

### **Soutien aux accueillants familiaux**

Question n° 15637 adressée à M. le ministre de l'économie et des finances

À publier le : 30/04/2020

Texte de la question : M. René-Paul Savary attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances au sujet de la prise en charge des accueillants familiaux au cours de l'épidémie de Covid-19. L'épidémie de Covid-19 a bouleversé les particuliers mais également le secteur médico-social. Ainsi, les accueillants familiaux assistent à temps plein les personnes âgées ou en situation de handicap et ne sont pas considérés dans les plans de soutien liés à l'épidémie de Covid-19 alors que cette branche du secteur médico-social a tout autant été bouleversée. Les accueillants travaillent sept jours sur sept et vingt-quatre heures sur vingt-quatre, ils effectuent les achats de premières nécessités plus fréquemment augmentant le risque de contamination pour les personnes aidées, respectent le confinement des personnes en ayant suspendu toute visite, et subissent une perte financière considérable pour les accueillants n'ayant pu accueillir comme prévu de nouveaux pensionnaires. Agréés par le conseil départemental, qui assure le suivi et la surveillance des familles, les accueillants sont exclus de l'allocation chômage alors que depuis 2018, ils contribuent au financement de l'union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (UNEDIC). Il s'interroge sur les possibilités pour l'État de mettre à disposition une indemnité compensatrice des accueillants familiaux au même titre que les personnels des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et souhaite qu'une possibilité de bénéficier d'une indemnisation chômage soit effective.